



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Faits saillants
Séance ordinaire du conseil des commissaires
25 janvier 2017

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Organigramme 2017-2018

CC-170125-HR-0050

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-161123-HR-0029 autorisant le processus de consultation concernant l'organigramme administratif proposé pour l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU QUE la consultation a eu lieu;

ATTENDU QUE l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) et l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier ont fait part de leurs commentaires et que ces commentaires ont été pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'organigramme administratif 2017-2018 conformément au document n° SWLSB-2017/01/25-HR-001.

Adopté à l'unanimité

Comité de sélection – Directeur des affaires de l'école et de l'organisation scolaire

CC-170125-HR-0051

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170125-HR-0050, approuvant l'organigramme administratif pour 2017-2018;

ATTENDU QUE l'organigramme administratif pour 2017-2018 comprend le poste de directeur des affaires de l'école et de l'organisation scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier donne au directeur du Service des ressources humaines le mandat d'afficher le poste de directeur des affaires de l'école et de l'organisation scolaire;

QUE le comité de sélection soit établi conformément à l'article 5.2 de la politique n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des cadres scolaires du Québec, section Sir-Wilfrid-Laurier*, ET l'article 5.4 de la politique n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier*;

ET QU'un comité de sélection composé des membres suivants soit mis sur pied pour mener les entrevues :

Présidente :	Jennifer Maccarone
Commissaire :	Vicky Kaliozakis
Commissaire-parent :	Bob Pellerin
Commissaire substitut :	Robert Dixon
Commissaire substitut :	Sergio Di Marco
Directeur général ou son délégué	
Directeur du Service des ressources humaines	
Représentant de l'AQCS	
Représentant de l'AASWL	

Adopté à l'unanimité

Comité de sélection – Directeur des affaires corporatives et secrétaire général

CC-170125-HR-0052

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170125-HR-0050, approuvant l'organigramme administratif pour 2017-2018;

ATTENDU QUE la secrétaire générale a présenté une lettre annonçant son départ à la retraite le 31 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier donne au directeur du Service des ressources humaines le mandat d'afficher le poste de directeur des affaires corporatives et secrétaire général;

QUE le comité de sélection soit établi conformément à l'article 5.2 de la politique n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des cadres scolaires du Québec, section Sir-Wilfrid-Laurier*, ET l'article 5.4 de la politique n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier*;

ET QU'un comité de sélection composé des membres suivants soit mis sur pied pour mener les entrevues :

Présidente :	Jennifer Maccarone
Commissaire :	Dean Dugas
Commissaire-parent :	Bob Pellerin
Commissaire substitut :	Guy Gagnon
Commissaire substitut :	Sergio Di Marco
Directeur général ou son délégué	
Director du Service des ressources humaines	
Représentant de L'AQCS	
Représentant de l'AASWL	

Adopté à l'unanimité

Politique de l'adaptation scolaire

CC-170125-ED-0053

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé les résolutions n^{os} 050427-ED-0149 et CC-100623-ED-0149, approuvant et modifiant, respectivement, les politiques n^o 2006-ED-06 : *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de modifier cette politique afin qu'elle reflète la réalité actuelle;

ATTENDU QU'une consultation a été menée conformément à la Loi sur l'instruction publique et que les commentaires reçus ont été pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliotzakis que, sur recommandation du comité pédagogique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte les modifications à la politique n^o 2017-ED-06 : *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*;

ET QUE cette politique révisée remplace la politique n^o 2006-ED-06 : *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*.

Adopté à l'unanimité

Programme d'aide aux employés

CC-170125-HR-0054

ATTENDU QUE le contrat entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le fournisseur actuel de son programme d'aide aux employés prend fin le 30 juin 2017;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier comprend l'importance du programme d'aide aux employés;

ATTENDU QUE la politique n^o 1999-MR-01 : *Approvisionnement en biens et en services* favorise les achats regroupés;

ATTENDU QUE les commissions scolaires Lester B. Pearson, New Frontiers, Riverside et Sir-Wilfrid-Laurier ont conclu une entente de principe visant à partager les services d'une firme pouvant fournir un programme d'aide aux employés pour satisfaire les besoins de ses employés et que la Commission scolaire Lester B. Pearson serait responsable de gérer la transaction;

ATTENDU QU'un appel d'offres public sera lancé pour un contrat de service de deux ans comprenant une clause de renouvellement d'au maximum trois ans;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite participer à ce contrat de service partagé.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité des ressources humaines, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier conclue une entente avec les commissions scolaires Lester B. Pearson, New Frontiers et Riverside visant à partager les services d'une firme pouvant offrir des programmes d'aide aux employés.

QUE la Commission scolaire Lester B. Pearson soit chargée de la gestion de la transaction et soit autorisée à procéder à un appel d'offres au nom de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour un contrat de deux ans comprenant une clause de renouvellement d'au maximum trois ans;

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document concernant ce contrat de service advenant un dépassement du coût de 75 000 \$.

Adopté à l'unanimité